

**Rapport de la Commission de gestion du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR13.18PR
concernant**

**les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission
chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2012.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a siégé le 10 juin 2013.

Elle était composée de Mmes Hélène Grand-Greub et Pierrette Roulet-Grin et de MM. Daniel Cochand, Pierre Hunkeler, Jean-Louis Klaus, Nicola Schirinzi, Yves Vuagniaux et Bart Wind.

1. Administration générale

Observation 2.1 (préavis)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

Elle rappelle que c'est la Municipalité elle-même qui assume la responsabilité ultime des préavis. Un processus de vérification devrait assurer qualité et exactitude.

Observation 2.2 (promotion d'Y-Parc)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

Elle souhaite que les futurs développements renforcent concrètement les relations entre la ville et Y-Parc.

Observation 2.3 (zones d'activités)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

Elle demande à la Municipalité d'accélérer avec détermination les procédures de mise à disposition de nouvelles zones d'activités, en particulier de celles qui sont déjà légalisées.

Observation 2.4 (lettres de mission)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

4. Urbanisme et bâtiments

Observation 4.1 (service de l'urbanisme)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

Elle demande à la Municipalité de veiller régulièrement à l'adéquation entre les tâches à accomplir et les ressources humaines disponibles à URBAT.

Observation 4.2 (règlement du PGA et plans de quartiers)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

Observation 4.3 (Plan directeur communal)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

La commission regrette la lenteur du processus.

Observation 4.4 (suivi des bâtiments communaux)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

9. Culture et tourisme

Observation 9.1 (Bibliothèque communale)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

10. Energies

Observation 10.1 (Sagenord)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

Observation 10.2 (installations techniques)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

11. Bureau d'agglomération AggloY

Observation 11.1 (cohérence avec AggloY)

La COGE accepte la réponse de la Municipalité.

Observation 11.2 (gouvernance)

La COGE n'accepte pas la réponse de la Municipalité.

Elle attend des mesures plus concrètes pour renforcer la gouvernance et la conduite sur la durée des projets liés à AggloY.

Conclusion :

En conclusion, la Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, prend acte des réponses de la Municipalité, en y apportant l'amendement suivant :

Art. 1 les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, à l'exception de la réponse à l'observation 11.2

Art. 2 inchangé

Art. 3 inchangé

Yverdon-les-Bains, le 11 juin 2013

Le président



Pierre Hunkeler